

Nombre de postes à pourvoir : 03

- 1 Chargé de la réglementation bancaire ;
- 1 Chargé de la réglementation financière ;
- 1 Chargé de la réglementation prudentielle.

Localisation

Siège de la BEAO à Dakar (Sénégal)

Missions et responsabilités des postes à pourvoir

Chargé de la réglementation bancaire

Mission : Elaborer, mettre à jour et vulgariser des textes réglementaires régissant les secteurs bancaire et de la microfinance.

Responsabilités :

- Elabore des projets de textes réglementaires ;
- Effectue la veille réglementaire sur les activités des secteurs bancaire et de la microfinance, élabore, en cas de besoin, des notes de présentation des évolutions constatées et formule des recommandations ;
- Elabore des contributions ou formule des observations sur des documents, notamment dans le cadre des travaux portant sur la réglementation communautaire ;
- Formule des avis et observations sur l'application des textes réglementaires relatifs au secteur bancaire et à la microfinance ;
- Elabore des fiches et des communications dans le cadre de la participation de la Banque Centrale à des réunions des organisations régionales, internationales ou de Banques Centrales étrangères ;
- Participe aux actions de formation et de vulgarisation des textes réglementaires adoptés.

Chargé de la réglementation financière

Mission : Elaborer, mettre à jour et vulgariser les textes réglementaires régissant les autres activités et institutions financières, notamment les entreprises d'investissement à capital fixe (EICF), les intermédiaires en opérations de banque (IOB), les bureaux de représentation (BR) et les bureaux d'information sur le crédit (BIC).

Responsabilités :

- Effectue la veille réglementaire sur les EICF, les IOB, les BR, les BIC et autres activités et institutions financières.
- Elabore, en cas de besoin, des notes de présentation des évolutions constatées et formule des recommandations ;

- Elabore des notes d'orientation pour mettre à jour des textes réglementaires ou proposer de nouveaux textes ;
- Elabore des projets de textes réglementaires ;
- Elabore des notes au Conseil des Ministres de l'Union et au Comité de Politique Monétaire (CPM) (une ou plusieurs fois par an) ;
- Formule des avis et observations sur l'application des textes réglementaires relatifs aux activités et institutions financières ;
- Elabore des fiches et des communications dans le cadre de la participation de la Banque Centrale à des réunions des organisations régionales, internationales ou de Banques Centrales étrangères.

Chargé de la réglementation prudentielle

Mission : Elaborer, mettre à jour et vulgariser les textes relatifs à la réglementation prudentielle régissant les secteurs bancaire et de la microfinance.

Responsabilités :

- Effectue la veille sur les règles prudentielles applicables aux secteurs bancaire et de la microfinance ;
- Elabore, en cas de besoin, des notes de présentation des évolutions constatées et formule des recommandations ;
- Elabore des notes d'orientation pour mettre à jour le cadre prudentiel en vigueur ou proposer un nouveau cadre prudentiel ;
- Elabore des projets de textes réglementaires ;
- Elabore au besoin des notes au Conseil des Ministres de l'Union et au Comité de Politique Monétaire (CPM) ;
- Réalise des études quantitatives et/ou qualitatives nécessaires à la mise à jour ou à l'élaboration du cadre prudentiel ;
- Formule des avis et observations sur la mise en œuvre des règles prudentielles applicables aux secteurs bancaire et de la microfinance ;
- Elabore des fiches et des communications dans le cadre de la participation de la Banque Centrale à des réunions des organisations régionales, internationales ou de Banques Centrales étrangères ;
- Participe aux actions de formation et de vulgarisation des textes relatifs aux règles prudentielles applicables aux secteurs bancaire et de la microfinance ;
- Participe au développement et à la mise à jour des méthodes et outils de supervision prudentielle en relation avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- Contribue à la réalisation des exercices de stress-tests portant sur les établissements du secteur bancaire ;
- Contribue à l'élaboration du cadrage macroéconomique des Etats membres de l'Union.

Critères d'éligibilité

- Etre ressortissant d'un Etat membre de l'UMOA ;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;

- Etre âgé de 18 ans au moins et de 40 ans au plus.

Profil requis

- Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 5 en Banque, Finance, Analyse financière, Audit, Microfinance, Economie, Comptabilité, Contrôle de gestion ;
- Avoir au minimum 2 ans d'expérience professionnelle pertinente dans une banque, une institution de microfinance ou en cabinet d'audit et d'expertise comptable.

Pour postuler, les candidats doivent produire un curriculum vitae (CV) indiquant notamment :

- la date de naissance ;
- la nationalité ;
- les périodes exactes des expériences professionnelles (date de début et date de fin) ainsi qu'un résumé des activités prises en charge ;
- le type de contrat pour chaque expérience (CDD, CDI, Consultance, Stage, etc.) ;
- la liste de tous les diplômes, y compris le Baccalauréat, en précisant la date d'obtention, l'établissement de formation et la spécialité de chaque diplôme.

Après avoir téléchargé son CV, le candidat doit obligatoirement renseigner le questionnaire qui lui est automatiquement soumis.

Date de clôture des candidatures : 26 octobre 2026